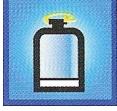


RAPPEL DES CONSIGNES

	Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
	Ecoutez la radio
	Montez dans les étages
	Coupez le gaz et l'électricité
	Fermez volets, portes et fenêtres
	Rentrez dans un abri en dur
	Ne téléphonez pas sauf urgence médicale
	N'allez pas chercher vos enfants à l'école
	Ne fumez pas. Eviter toute étincelle
	Ne prenez pas votre véhicule
	Fuyez latéralement
	Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments
	Aérez
	Rejoignez les points de regroupement déterminés à l'avance
	Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès
	Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables
	Alertez les autorités (mairie ou services de secours)
	Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée
	Ne revenez pas sur vos pas
	Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer

Ce Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) est élaboré et offert par la municipalité.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
CANTON DE PÉLUSSIN
MAIRIE
de
VÉRIN
42410
Tél. 04 74 59 51 78
Fax 04 74 56 64 75
e-mail : mairiedeverin@wanadoo.fr



D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs



Commune de VÉRIN

DOCUMENT A CONSERVER

Destiné aux habitants de la commune

Mairie de Vérin
20 rue Jean Vincent -Le bourg- 42410 Vérin
Téléphone : 04-74-59-51-78- Fax : 04-74-56-64-75
E-mail : mairiedeverin@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Préface	1
Présentation de la commune (carte et contexte général).....	2-3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	4
Accident majeur, les consignes.....	5
Comment est géré le risque sur la commune ?	6
Identification des risques	7
Les moyens d'alerte de la population	8-9
Les bons réflexes dans toutes les situations.....	10
Les risques industriels	11
Le risque nucléaire.....	12
Le risque chimique	13
Transports de matières dangereuses	
par voie routière, fluviale, ferroviaire, canalisations	14
Risque rupture de barrage.....	15
Les risques naturels.....	16
Inondations — Crues torrentielles.....	17
Glissement de terrain - Coulées de boue	18
Tempête - Vent violent.....	19
Neige - Grand Froid – Très grand froid	20
Canicule.....	21-22
Feux de forêt	23
Séisme	24
Autres risques possibles : Pandémie grippe aviaire	25
Autres risques possibles : Pandémie grippe saisonnière	26
Autres risques possibles : Coupure électricité prolongée	27
Autres risques possibles : Pollution de l'eau potable.....	28
Autres risques possibles : Le radon	29
Plan Familial de Mise en Sureté: PFMS	30-31
Plan Particulier de Mise en Sureté: PPMS	32
Les infos utiles.....	33

INFOS UTILES



Les numéros à composer en cas d'urgence

POMPIERS:	18
SAMU:	15
POLICE OU GENDARMERIE :	17
Numéro unique d'appel d'urgence en Europe :	112



Les coordonnées importantes

MAIRIE :	04.74.59.51.78
PREFECTURE :	3939
SERVICE DES EAUX SAUR PELUSSIN :	04.74.48.62.01
ASSURANCE DOMICILE :	à remplir par vos soins
MEDECIN DE FAMILLE :	à remplir par vos soins
ECOLE :	04.74.59.82.07
HOPITAL : Vienne: 04.74.31.33.33	CLINIQUE TRENEL: 0 826 28 72 72
AUTRES :	famille – enfants habitant dans une autre commune—etc...



Les radios à écouter

France bleu Isère : 101.8 FM
France info : 103.4 ou 105.4 FM
France inter : 93.5 FM ou 99.8 FM
France bleu Drôme Ardèche : 87.9 ou 101.2 FM



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE - PPMS

La réglementation rend les directeurs d'écoles responsables de la sécurité des personnes et des biens

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un outil destiné à permettre aux directeurs d'écoles d'assumer le plus efficacement possible les compétences qui leur sont dévolues, en cas d'accident majeur.

Outre les mesures de prévention qui ont pu être mises en place, un plan particulier de mise en sûreté des personnes constitue, pour chaque école ou établissement, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

Il doit permettre de répondre aux questions suivantes :

Quand déclencher l'alerte ? Comment déclencher l'alerte ? Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ? Où et comment mettre les élèves et les personnes en sûreté ?

Comment gérer la communication avec l'extérieur ? Quels documents et ressources sont indispensables ?

Notre école à VERIN possède un PPMS, il est en possession de la directrice et a été validé avec la commune lors du conseil d'école.

Objectif du PPMS : organiser, à l'interne, la sécurité des élèves et des personnels dans l'attente de l'arrivée des secours.

L'alerte peut provenir :

- D'une sirène diffusant le signal national d'alerte,
- Des autorités (préfet ; maire ; inspection académique), Des services de secours.
- Dans certains cas (événement qui se produit à proximité de l'établissement), le directeur peut être amené à déclencher l'alerte.

L'alerte peut donc arriver au niveau de l'école de différentes manières (signal auditif, téléphone, vive voix).

La levée de l'alerte est signalée par les autorités, la sirène (signal national de fin d'alerte) ou les services de secours.

En cas d'alerte quelle qu'elle soit, il faut respecter les consignes de sécurité



Parents ,
n'allez pas chercher vos enfants à l'école,
ils sont en sécurité,
Ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.

PREFACE

La sécurité des habitants de notre commune, qu'ils soient résidents permanents, occasionnels ou de passage, est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

L'article L125-2 du code de l'environnement stipule que :

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

L'objectif du **DICRIM** est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé et de ce qu'il doit faire en situation de crise.

Ce document d'information doit vous aider à adopter des comportements adaptés aux menaces pour vous rendre moins vulnérables.

Prendre conscience des risques majeurs auxquels on peut être exposé pour mieux s'en protéger, c'est aussi adopter un comportement responsable face aux risques.

Le DICRIM recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Nous sommes concernés par les risques suivants :

- **Risque nucléaire**
- **Risque chimique**
- **Transport de matières dangereuses** : par voie routière
par voie fluviale
par voie ferroviaire
par canalisations
- **Risque rupture de barrage**
- **Risque inondation**
- **Risque glissement de terrain – coulées de boue**
- **Risque séisme**
- **Risque canicule**
- **Neige - Tempête - Vent violent - Grand froid - Très grand froid**

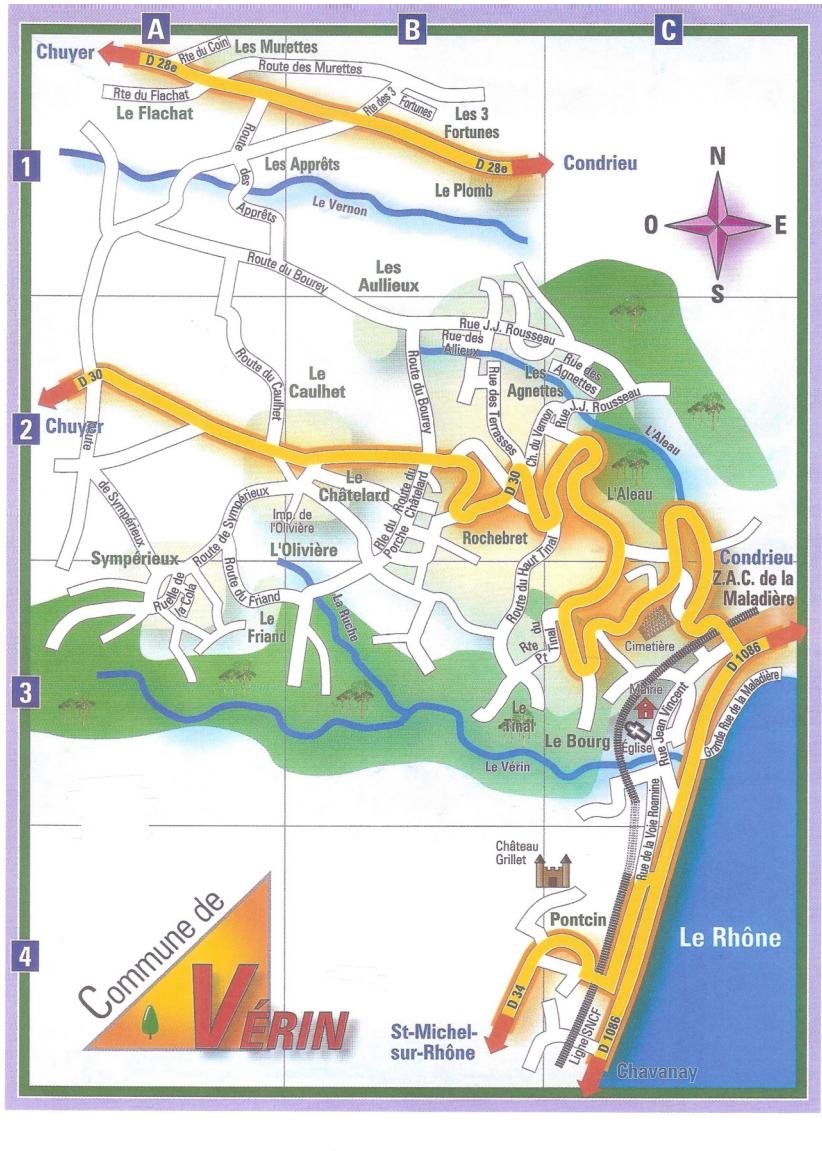
Le document complet : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE est consultable en Mairie

Prévenir, c'est mieux réagir !

Le maire - Valérie PEYSELON
Le chef de projet - Françoise MARIANI



PRESENTATION DE LA COMMUNE



CONSIGNES

Avant : Prévoir les équipements minimums

Votre DICRIM :

- Radio portable avec piles
- Lampe de poche avec piles de rechange ou avec dynamo
- Papiers personnels- argent liquide et carte bleue
- Double de clés domicile et voiture
- Médicaments urgents et quotidiens - Couvertures ou duvet
- Vêtements de rechange (un peu de chaque saison)
- Matériel de mise à l'abri (ruban adhésif, cartons, chiffons.)
- Téléphone portable— Papier toilette – Mouchoirs en papier
- Couteaux de poche- ouvre boîte - Nourriture et boissons dans l'espace confinement

⇒ S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte, des plans d'interventions (PCS, PPMS, PPI)

⇒ Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection évacuation), mettre en place un plan familial de mise en sûreté

Pendant :

- Evacuer ou se mettre à l'abri en fonction de la nature du risque annoncé par le signal d'alerte, couper l'électricité et le gaz, fermer l'habitation à clé ...
- Mise à l'abri, fermer fenêtres et ventilations
- S'informer, écouter la radio, les premières consignes seront données par France inter et les stations locales de radio France
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner

Placez un tissu rouge à la porte d'entrée si le bâtiment est évacué

Après :

- S'informer, écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités Informer les autorités de tout danger observé
- Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées
- Se mettre à la disposition des secours Evaluer les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir avec un mouchoir humide selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETE - PFMS

La fréquence des catastrophes majeures nous oblige à considérer les risques naturels et technologiques comme des réalités susceptibles de perturber notre vie. Les sinistres surviennent souvent brutalement et désorganisent notre quotidien, rendant parfois inopérants les réseaux routiers, d'alimentation en gaz, en eau, en électricité...

Ces désordres peuvent gêner durablement la progression des secours et accroître chez une victime le sentiment de solitude.

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée.

Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen.

Chaque famille doit élaborer son plan familial de mise en sûreté PFMS pour s'aider à organiser son autonomie durant une phase critique.

Véritable boîte à outils, le PFMS opérationnel comporte, a minima :

- un rappel des consignes de sécurité (un exemplaire du DICRIM)
- une liste des numéros d'urgence
- un rappel des éventuels lieux de repli
- un kit d'urgence rassemblant un matériel de première nécessité

Mais l'intérêt du PFMS dépasse sa fonction strictement protectrice.

Les habitants sont en mesure d'assurer par eux-mêmes leur mise à l'abri et leur autonomie pendant quelques heures permettant ainsi aux services de secours de se consacrer aux tâches prioritaires (assistance aux personnes en danger, blessées, dégagement des axes de communication etc..) lors d'un évènement majeur et facilitent ainsi le bon déroulement des opérations.

De ce fait, le PFMS se positionne comme l'une des composantes du dispositif global impliquant l'ensemble de la société civile décliné dans l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)

Le PFMS c'est vous qui le constituez afin d'être en mesure d'assurer vous-même votre mise à l'abri et votre autonomie durant quelques heures.

Si vous souhaitez construire votre PFMS vous pouvez venir en mairie nous vous expliquerons les démarches à effectuer et comment vous procurer le document nécessaire à son élaboration.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

CANTON DE PÉLUSSIN

MAIRIE
de
VÉRIN
42410

Tél. 04 74 59 51 78
Fax 04 74 56 64 75
e-mail : mairiedeverin@wanadoo.fr



Nom de la commune : VÉRIN

Département : 42 LOIRE

Région : RHÔNE-ALPES

Superficie : 305 hectares

Nombre d'habitants : 709

Communes environnantes :

- CHAVANAY : 5.5 Km - CONDRIEU : 2 Km
- LES ROCHES DE CONDRIEU : 2,5 Km - ST CLAIR DU RHÔNE : 4,5 Km
- ST MAURICE L'EXIL : 9 Km - SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : 2,5 Km

Grande ville la plus proche : VIENNE : 14 Km

Principaux cours d'eau traversant la commune :

- L'ALEAU - LE VÉRIN - LE VERNON
- LE RHÔNE longe la commune mais ne la traverse pas

Proximité avec un parc naturel : Vérin fait partie du Parc naturel du Pilat

Informations particulières (bâtiments historiques, relief particulier,...) :

- Eléments de l'église de Vérin classés « monuments historiques »
- Château Grillet, site inscrit à la « protection des sites et monuments naturels »

MAIRIE : Mairie de Vérin - 20 Rue Jean Vincent - Le bourg - 42410 Vérin

Tél : 04.74.59.51.78 - Fax : 04.74.56.64.75

E-mail : mairiedeverin@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h à 18h30 - Mardi : 8h à 12h - Jeudi : 8h à 12h et de 14h30 à 18h30

Vendredi : 8h30 à 12h et de 15h à 18h30

Fermé le Mercredi - Samedi et Dimanche.

Une partie de la commune est située dans la vallée le long de la Route Départementale 1086 et en face du Rhône et l'autre partie sur le plateau. Vents dominants nord et sud. De temps en temps vent d'ouest.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

De plus en plus, les Français apprennent à vivre avec le risque.
Il est présent partout à plus ou moins grande échelle.

A chaque risque correspondent des consignes spécifiques à respecter

**L'objectif du DICRIM est d'informer la population
sur les risques et les consignes à respecter en cas d'accident majeur
pour en limiter les conséquences**

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit comme la survenue soudaine et quelquefois imprévue d'une agression d'origine naturelle ou technologique entraînant de graves conséquences sur les enjeux humains, matériels ou environnementaux.

La commune est soumise à deux types de risques majeurs :

- **Les risques technologiques** sont liés à l'activité humaine
- **Les risques naturels** découlent de phénomènes géologiques ou climatiques

4 risques technologiques

Nucléaire– Chimique – Transport de matières dangereuses - Rupture de barrage

3 risques naturels

Inondations-, Glissement de terrain– Coulées de boue– Séisme

Quelques autres risques naturels

Canicule– Neige– Grands froids -Tempête et vents violents– Pandémie

Situations exceptionnelles

Coupure prolongée électrique– Pollution de l'eau potable

**Les risques identifiés sur la commune
font l'objet d'une surveillance constante et de mesures de prévention**

AUTRES RISQUES POSSIBLES LE RADON

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction. Le radon est un des agents responsables du cancer du poumon, toutefois bien loin derrière le tabac.

Le radon peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons. Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- aérer et ventiler les bâtiments, les sous- sols et les vides sanitaires,
- améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

Comment le radon peut-il s'infiltrer et s'accumuler dans mon habitation ?

Le radon présent dans un bâtiment provient essentiellement du sol et dans une moindre mesure des matériaux de construction et de l'eau de distribution. **La concentration du radon dans l'air d'une habitation dépend ainsi des caractéristiques du sol mais aussi du bâtiment et de sa ventilation.** Elle varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage. Les parties directement en contact avec le sol (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) sont celles à travers lesquelles le radon entre dans le bâtiment avant de gagner les pièces habitées.

L'infiltration du radon est facilitée par la présence de fissures, le passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc.

Le renouvellement d'air est également un paramètre important. **Au cours de la journée, la présence de radon dans une pièce varie ainsi en fonction de l'ouverture des portes et fenêtres. La concentration en radon sera d'autant plus élevée que l'habitation est confinée et mal ventilée.**

Comment connaître la concentration en radon dans mon habitation ?

La seule manière de connaître la concentration en radon dans votre habitation est d'effectuer des mesures à l'aide de détecteurs (dosimètres radon) que vous placez vous-même. Pour que les résultats obtenus soient représentatifs des concentrations moyennes auxquelles vous êtes exposées dans votre habitation, les mesures doivent être effectuées dans les pièces les plus régulièrement occupées (pendant la journée mais également la nuit), sur une durée de plusieurs semaines et de préférence pendant une période de chauffage (saison d'hiver)

AUTRES RISQUES POSSIBLES POLLUTION DE L'EAU POTABLE

Qu'est-ce que la pollution?

La pollution peut être définie de plusieurs façons. La pollution de l'eau survient lorsque des matières sont déversées dans l'eau qui en dégrade la qualité. La pollution dans l'eau inclut toutes les matières superflues qui ne peuvent être détruites par l'eau naturellement. Autrement dit, n'importe quelle matière ajoutée à l'eau qui est au-delà de sa capacité à la détruire est considérée comme de la pollution. La pollution peut, dans certaines circonstances, être causée par la nature elle-même, comme lorsque l'eau coule par des sols qui ont un taux élevé d'acidité. Par contre, la plupart du temps ce sont les actions humaines qui polluent l'eau.

D'où vient toute cette pollution ?

Il y a 2 sources principales de pollution :

Les sources précises et les sources non-précises. Les sources précises incluent les usines, installations de traitements d'eaux usées, systèmes de fosses septiques et d'autres sources qui déversent très clairement des polluants dans les sources d'eaux. Les sources non-précises sont plus difficiles à trouver car on ne peut pas les retracer jusqu'à un emplacement particulier. Elles incluent les écoulements de sédiments, engrangés, produits chimiques, déchets d'animaux de ferme, champs, chantiers et mines.

La pollution de l'eau en 6 catégories :

Les déchets biodégradables venant principalement des humains, et les déchets d'animaux.

Les substances nutritives des plantes comme le phosphate et le nitrate couleront dans l'eau par les déchets, l'écoulement, l'engrais et le bétail

La chaleur est une source de pollution de l'eau. Lorsque la température de l'eau augmente, le nombre de particules d'oxygène dissoutes diminue.

Le dépôt de sédiments est une source commune de la pollution de l'eau.

Le dépôt de sédiments consiste en des matières minérales ou organiques qui sont soit lavées soit transportées par le vent dans des sources d'eau.

Des polluants radioactifs provenant des déversements d'eaux usées d'usines, des hôpitaux et des mines d'uranium

Les produits pharmaceutiques et des produits de soins personnels (PPCPS) y compris les médicaments, les lotions et les savons qui sont retrouvés de plus en plus dans les lacs et rivières

ACCIDENT MAJEUR—LES CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

Quel que soit le risque, quelle que soit l'alerte
RESPECTER LES CONSIGNES



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez toutes les portes et fenêtres

- **Obstruez toute ouverture** à l'aide d'adhésifs et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques
- Coupez et bouchez les ventilations



Ecoutez la radio :

1. France bleu Isère : 101.8 FM
2. France info : 103.4 ou 105.4 FM
3. France inter : 93.5 FM ou 99.8 FM
4. France bleu Drôme Ardèche : 87.9 ou 101.2 FM

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évaluation de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.



Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Ne téléphonez pas laissez les lignes à la disposition des secours et des urgences.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ils sont en sécurité, les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours. La directrice de l'école a mis en place son **PLAN DE MISE EN SURETE** (PPMS) qui est fait dans le but précis de mettre les enfants à l'abri.

COMMENT EST GERE LE RISQUE SUR LA COMMUNE

En cas d'accident, qui fait quoi ?

- Les services de secours interviennent pour aider les victimes.
- Le Maire, si nécessaire déclenche le PCS.
(Pompiers ou Samu)

Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS)

- Le Maire prend en charge l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement.
- Si le sinistre est très important ou concerne plusieurs communes, le Préfet peut déclencher le plan ORSEC et ainsi devenir le DOS

► A L'ECOLE :

L'établissement déclenche son PPMS à la demande du DOS.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté
est une organisation interne aux établissements scolaires, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant l'arrivée des secours.

L'Ecole de VERIN dispose d'un PPMS.

Il est rappelé que dans le cadre d'une opération de sécurité civile, il n'y a qu'un seul et unique décideur, le Directeur des Opérations de Secours (DOS), Maire ou Préfet, et qu'aucune décision importante ne doit être prise sans sa validation.

Les élus vont être auprès du Maire pour l'aider dans ses choix, éventuellement dans la conduite de certaines missions et surtout, auprès de la population pour lui apporter soutien et réconfort.

AUTRES RISQUES POSSIBLES COUPURE ELECTRICITE PROLONGEE

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. En hiver, en cas de longues pannes, les inconvénients sont plus graves pour votre santé et votre sécurité.

Que faire sans électricité quelques heures ou plusieurs jours ?

Comment se préparer à une panne de courant :

Gardez chez vous dans un endroit sûr :

- une lampe de poche et des piles de recharge;
- une radio à piles; des bougies ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé
- un réchaud à fondue et le combustible recommandé ; un briquet ou des allumettes.

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible.

Que faire pendant une panne de courant ?

Écoutez les nouvelles à la radio. Baissez les thermostats au minimum.

Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour du courant.

N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.

Si la panne se prolonge quelques jours...

Quitez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence. Avant de partir : fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos.

Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Attention aux intoxications alimentaires !

Vérifiez la fraîcheur des aliments du réfrigérateur et du congélateur : **Jetez les aliments périsposables** (produits laitiers, viandes, volailles, poissons, œufs, etc.) exposés à une température de plus de 4 °C pendant plus de deux heures. **Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration** tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs. **Ne recongelez jamais les aliments décongelés**

AUTRES RISQUES POSSIBLES GRIPPE SAISONNIERE

Qu'est-ce que la grippe saisonnière ?

Les virus grippaux

La grippe est une infection aiguë provoquée par un virus. Il existe plusieurs types de virus grippaux : A, B et C. Ce sont les virus A et B qui sont à l'origine des épidémies saisonnières ; le virus C provoque des cas peu fréquents.

Les virus grippaux se caractérisent par leurs fréquentes mutations. Ces dernières ont lieu soit au cours d'une épidémie, soit par « cassure » d'une souche virale, qui donne alors naissance à de nouveaux virus.

La transmission de la grippe

La grippe se transmet principalement par voie aérienne : lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue, elle projette dans l'air des gouttelettes infectées qu'une autre personne peut respirer.

La contamination peut également se faire par contact direct avec la personne infectée (qu'on embrasse, qu'on lui serre la main, utilisation des mêmes couverts, ou avec des objets qu'elle a contaminés (poignée de porte par exemple)).

Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (ex : poignée de porte)

Quels sont les symptômes de la grippe ?

Le virus de la grippe est extrêmement contagieux et une épidémie touche entre 30 % et 60 % des personnes non vaccinées et non immunisées par un contact antérieur avec le virus. Les premiers symptômes apparaissent un à trois jours après la contamination. L'ensemble de ces symptômes porte le nom de syndrome grippal. Ils surviennent brutalement : malaise général, fièvre tout de suite élevée (39°C ou plus) avec frissons de tout le corps, maux de tête et douleurs musculaires (semblables à des courbatures) parfois intenses. Dans les jours qui suivent, ces symptômes s'accompagnent souvent de fatigue, de perte d'appétit, d'abattement, de douleurs lombaires et d'une rhinopharyngite. A l'examen, le médecin ne constate généralement aucun signe clinique important. Mais c'est bien le point important : qu'il vérifie l'absence de pneumonie, de méningite, etc.

Les examens complémentaires sont en général inutiles. Ni la prise de sang ni la radiographie des poumons n'apportent d'information utile aux soins. Dans l'immense majorité des cas, la guérison survient spontanément au bout de 4 à 7 jours. La fièvre chute brutalement ou diminue peu à peu. Les autres signes disparaissent en même temps, sauf la toux et la fatigue, qui persistent parfois pendant plusieurs semaines.

Cette persistance inquiète toujours, mais elle n'indique rien de grave.

Tout finit par rentrer dans l'ordre.

IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

LES RISQUES INDUSTRIELS :

- **LE RISQUE NUCLEAIRE** avec la centrale de Saint-Alban/ Saint-Maurice l'Exil
- **LE RISQUE CHIMIQUE** avec la plateforme chimique des Roches de Condrieu
- **LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :**
 - ◊ **PAR VOIE ROUTIERE :**
Les camions empruntent la route départementale 86 qui longe la commune.
 - ◊ **PAR VOIE FLUVIALE :**
Les péniches transportent des matières dangereuses sur le Rhône
 - ◊ **PAR VOIE FERROVIAIRE :**
Les trains empruntent la voie ferrée qui passe à proximité de la mairie, de l'école et des habitations
 - ◊ **PAR CANALISATIONS :**
Le gaz est transporté par voie souterraine
- **LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE** : barrage de Vouglans

LES RISQUES NATURELS :

- INONDATIONS - CRUES TORRENTIELLES
- GLISSEMENT DE TERRAIN- COULEES DE BOUES
- TEMPETE ET VENTS VIOLENTS
- CHUTES DE NEIGE - GRAND FROID ET TRES GRAND FROID
- CANICULE
- FEUX DE FORêt
- SEISME

AUTRES RISQUES POSSIBLES :

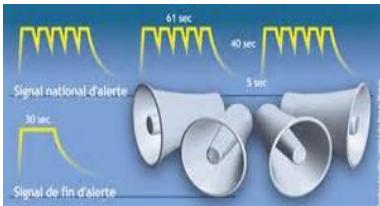
- **PANDEMIE** : grippe aviaire, grippe saisonnière
- **COUPURE D'ELECTRICITE PROLONGEE**
- **POLLUTION DE L'EAU POTABLE**
- **RISQUE RADON**

LES MOYENS D'ALERTE DE LA POPULATION

L'alerte consiste en la diffusion d'un signal sonore ou d'un message destiné à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un évènement majeur.

Il existe 4 moyens d'alerte sur Vérin

N°1 : LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



**Ecoutez le signal national d'alerte
Au numéro vert suivant :**
0800 50 73 05

Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de 1.41 minute et toutes espacées de 5 secondes de silence. Il a pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de la radio.

La fin de l'alerte est un signal continu sans changement de tonalité durant 30 secondes. La fin de l'alerte est également annoncée à la radio.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent qu'une minute.

N°2 : LE SYSTEME TELEPHONIQUE –TELEALERTE – GEDICOM



Pour alerter les habitants, la commune utilise
un système de télé alerte.
Une mise à jour annuelle des numéros des habitants du village est obligatoire pour son bon fonctionnement

L'automate d'appel en masse permet à une seule personne (le maire ou un adjoint) d'alerter et d'informer l'ensemble des habitants de la commune inscrits sur la liste des abonnés au système. Un logiciel permet de gérer la base de données des abonnés ainsi que le lancement et le suivi des campagnes d'appel.

L'alerte peut-être lancée depuis un ordinateur ou un téléphone et prévient la population soit par message audio (téléphone fixe ou portable) soit par message écrit (SMS, fax ou mail).

Il est non seulement possible d'alerter la population

mais aussi de l'informer du type de danger et des consignes à suivre.

AUTRES RISQUES POSSIBLES PANDEMIE GRIPPE AVIAIRE

Qu'est-ce que la grippe A (H1N1) ?

La grippe A (H1N1) est une maladie infectieuse due à un type de virus grippal que l'on trouve normalement chez le porc. Le virus qui se propage actuellement chez l'homme est une version de la grippe A (H1N1). Les scientifiques continuent à en chercher l'origine.

La grippe A (H1N1) diffère de la grippe saisonnière que les individus contractent en hiver. Cela signifie que la plupart des gens ne disposent pas de défenses immunitaires contre ce virus et que cette grippe peut donc se propager très rapidement d'une personne à l'autre. Le virus est connu sous le nom de virus grippal A (H1N1).

Comment attrape-t-on la grippe A (H1N1) ?

Les virus de la grippe sont minuscules. Ils se propagent d'une personne à l'autre quand on tousse ou quand on éternue. On parle de contamination directe. Les virus peuvent également se trouver sur les surfaces touchées par une personne infectée. D'autres personnes qui touchent ces mêmes surfaces, puis se touchent le visage peuvent attraper le virus. C'est une contamination indirecte. Tous les virus du rhume et de la grippe se répandent ainsi, y compris celui de la grippe A (H1N1).

Quels sont les symptômes de la grippe A (H1N1) ?

Les symptômes de cette grippe sont semblables à ceux de toute grippe. Il s'agit de MALADIES FÉBRILES qui s'accompagnent d'un ou de plusieurs des symptômes suivants : TOUX, IRRITATION DE LA GORGE, RHINORRHÉE (nez qui coule), DOULEURS AUX MEMBRES OU ARTICULAIRES, CÉPHALÉES (maux de tête).

Que dois-je faire si je pense que je peux avoir la grippe A (H1N1) ?

Si vous pensez que vous pouvez avoir contracté cette grippe, RESTEZ CHEZ VOUS et demandez conseil auprès de votre médecin de famille, vous pourriez transmettre la maladie à d'autres personnes.

Prenez des analgésiques, c'est-à-dire des médicaments calmant les douleurs pour soulager vos symptômes, mais ne donnez pas de médicaments antigrippaux à des enfants de moins de 16 ans sans avis médical.

Buvez abondamment et reposez-vous.



SEISME

L'alerte : le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte

Avant :

Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité

Fixer les appareils et les meubles lourds

Eviter de placer des objets lourds sur les étagères

Préparer un plan de regroupement familial

Pendant :

Rester où l'on est

À l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou des meubles solides

S'éloigner des fenêtres

À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer
(ponts, corniches, toitures, cheminées ...)

S'éloigner des bâtiments

En voiture: s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

Lorsque les secousses cessent :

Après la première secousse, se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses

Sortir rapidement du bâtiment, si possible couper l'eau, le gaz et l'électricité

Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble

Ne pas allumer de flamme

S'éloigner des zones côtières ou des abords de points d'eau, Rhône, rivières, lacs,
en raison d'éventuels « raz de marée »

Ne pas toucher aux câbles et fils électriques tombés à terre

Ne pas pénétrer dans des bâtiments endommagés et d'une manière générale s'éloigner
de tout ce qui peut s'effondrer.

RAPPEL DES CONSIGNES

En cas de séisme



Après la première secousse



N° 3 : LA RADIO



France bleu Isère : 101.8 FM

France info : 103.4 FM

France inter : 93.5 FM ou 99.8 FM

France bleu Drôme Ardèche : 87.9 ou 101.2 FM

Les services de radio peuvent jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'information des populations dans le contexte des événements de sécurité civile, tant pour relayer les consignes des autorités sur le comportement à adopter avant et pendant l'évènement, que pour informer les populations sinistrées. Le ministère de l'Intérieur et Radio France ont conclu une convention de partenariat le 25 juin 2004 afin de renforcer la coopération entre les services de préfecture et les responsables de stations locales de France bleu. Il est donc conseillé de prendre contact avec la préfecture du département afin d'inscrire les mesures d'alerte et d'information de la population tout au long de la gestion de l'évènement par ce moyen.

N°4 : LE PORTE VOIX SUR VEHICULE COMMUNAL

Le véhicule communal est désormais équipé d'un porte voix
Ceci pour permettre à l'agent technique du village d'alerter les populations qui n'ont pas pu l'être par un autre moyen.



N° 5 : LE SIGNAL D'ALERTE POUR RUPTURE DE BARRAGE :

Pour les ruptures de barrage il existe un signal spécifique : un son de corne de brume. Cependant la commune est située après la zone de proximité immédiate donc les habitants seront informés par tous les moyens d'alerte existant sur la commune.

POMPIERS: 18 ou 112

SAMU : 15 OU 112

POLICE : 17 OU 112

METEO France : 0892

Le 114 : un numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre

LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

Les 4 consignes à respecter :



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Ecoutez la radio

1. France bleu Isère : 101.8 FM
2. France info : 103.4 ou 105.4 FM
3. France inter : 93.5 FM ou 99.8 FM
4. France bleu Drôme Ardèche : 87.9 ou 101.2 FM



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale
laissez les lignes à la disposition des secours et des urgences.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ils sont en sécurité,
les enseignants connaissent les consignes à appliquer.

L'équipement nécessaire pour faire face à la situation

(liste non exhaustive à adapter en fonction des risques et particularités du foyer):
Eau, nourriture, photocopies des papiers d'identité, argent, téléphone portable avec batterie chargée, lampe de poche, piles électriques, bougies, allumettes ou briquet, radio, médicaments, vêtements et chaussures de recharge, papier hygiénique, sac de couchage, clé de maison et de voiture, appareil photo, couteau, ouvre-boîte, ruban adhésif, pansements

Les numéros utiles:

Pompiers : 18 ou 112

SAMU: 15 ou 112

Police: 17 ou 112

Mairie de votre commune: 04.74.59.51.78

FEUX DE FORET

Avant :

Repérer les chemins d'évacuation, les abris

Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels)

Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers.

Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuilages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammable (cyprès)

Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

Pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu: Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible. Si possible, attaquer le feu - Dans la nature, s'éloigner dos au vent
Entrer dans le bâtiment le plus proche

Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris

Respirer à travers un linge humide - Suivre les instructions des pompiers

Si vous êtes en voiture :

Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme

Gagnez si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être repéré.

Votre habitation est exposée au feu de forêt :

N'évacuer que sur ordre des autorités

Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur les éloigner le plus possible du bâtiment

Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers

Fermer les volets, les portes et les fenêtres

Arroser le bâtiment, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)

Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée ...)

S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser de synthétiques

Après :

Sortir protégé - Eteindre les foyers résiduels

Inspecter son habitation en recherchant et surveillant les braises

(sous les tuiles ou dans les orifices d'aération)

RAPPEL DES CONSIGNES



NEIGE - GRAND FROID - TRES GRAND FROID

Qu'est-ce qu'un " grand froid " ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les dangers : le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Comme la canicule, le grand froid peut tuer indirectement en aggravant des pathologies déjà présentes. Le froid affecte différemment chaque personne, selon qu'elle vit en ville ou à la montagne, au nord ou au sud de la France. Les risques sanitaires sont cependant accrus pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques

Que faire avec les grands froids ?

Se faire connaître des services municipaux- Vérifier le bon état de marche de l'installation chauffage (intoxication au monoxyde de carbone)- Si une personne est sans abri, téléphoner au 115 pour la signaler - Couvrir les parties de son corps qui perdent la chaleur ; tête, cou, mains et pieds - Se couvrir le nez, la bouche avec une écharpe pour respirer un air moins froid - Mettre plusieurs couches de vêtements et un coupe-vent imperméable - Eviter de sortir le soir - Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant - Eviter de sortir avec les bébés même bien protégés - Etre en contact régulier avec ses proches, voisins et amis qui sont seuls - Se nourrir convenablement - Limiter les activités physiques extérieures et les efforts importants - N'utiliser sa voiture que si cela est indispensable car chaque déplacement peut être dangereux.

Chutes de neige :

- Eviter de sortir avec les poussettes de bébé - N'utiliser sa voiture que si cela est indispensable et adopter une conduite souple et prudente - Equipez votre voiture de pneus neige
- Déblayer devant votre porte d'entrée et sur votre trottoir puis saler pour éviter les chutes
- Ne pas utiliser d'eau à l'extérieur pour ne pas voir se former de la glace devant chez vous
- Fermer les conduites d'eau extérieures (arrivée d'eau du tuyau d'arrosage) car le gel peut casser les canalisations et vous seriez obligés de faire intervenir un plombier en urgence.
- Eviter de sortir le soir car la température baisse davantage et le risque gel est plus présent.



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES Sur notre commune



Centrale Nucléaire
de St Maurice l'Exil / St Alban du Rhône



Plateforme Chimique
St Clair du Rhône / Roches de Condrieu



Rupture de barrage
Barrage de Vouglans



Transport matières dangereuses
par voie routière



Transport matières dangereuses
Par voie ferroviaire



Transport de matières dangereuses
par voie fluviale



Transport de matières dangereuses
par canalisations



EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE

L'alerte : en cas d'accident, la population est avertie par le Signal National d'Alerte (SNA) et les autres moyens d'alerte propre à la commune.



Avant :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité
- Connaitre la fréquence de la radio qui diffusera les messages

Dès l'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs.
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- Boucher les entrées d'air (portes, fenêtres et bouches d'aération)
- Ecouter la radio (Radio France, France Inter) toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Vos enfants sont en sécurité à l'école. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

Après :

- A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment.
- Ne pas toucher aux objets, aliments ou à l'eau qui auraient pu être contaminés.

RAPPEL DES CONSIGNES



A savoir :

En fonction du type d'accident et de l'évolution de la situation, le préfet demandera à la population de prendre un comprimé d'iode stable ou/et d'évacuer. Ces consignes sont à respecter uniquement sur instruction du préfet.

Si vous n'avez pas encore vos comprimés à domicile, rendez-vous sur le site internet suivant : www.distribution-iode.com

Vous pourrez télécharger et imprimer votre bon de retrait des comprimés d'iode ainsi que le livret d'utilisation

Que faire avec les grandes chaleurs ?

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Prendre régulièrement des douches dans la journée ou des bains, utiliser des brumisateurs d'eau
- Boire entre 1.5L et 2.5L d'eau par jour même sans soif
- Ne pas consommer d'alcool, ni trop de boissons à fortes teneurs en caféine et en sucre
- Manger normalement même en l'absence de faim
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur, fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez-les la nuit et provoquez des courants d'air.
- Rendez-vous au moins deux heures/jour dans des endroits climatisés (supermarchés, cinéma...)
- Si vous devez sortir, restez le plus possible à l'ombre, mettez un chapeau,, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Donner des nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à voir son médecin traitant ou à demander de l'aide aux voisins autant que cela est nécessaire

Contacter le SAMU en appelant le 15 en cas d'urgence. Si on constate les symptômes suivants chez une personne : grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête.

Ne pas faire :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h-16h)
- Ne vous installez pas en plein soleil
- Ne pas faire de sport intensif, pas de jardinage l'après-midi, pas de bricolage à l'extérieur

Recommandations pour les enfants :

La chaleur expose les nourrissons et les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide. Limitez les promenades et sorties pendant les pics de chaleur, particulièrement pour les enfants âgés de moins d'un an,

Toujours avec des vêtements légers, amples, de couleur claire, sans oublier un chapeau.

Lors de déplacements en voiture, emportez des quantités d'eau suffisantes

Ne laissez en aucun cas les enfants seuls dans une voiture, même pour une courte durée.

N'hésitez pas à laisser les bébés en simple couche à l'intérieur, particulièrement pendant le sommeil Proposez des bains fréquents dans la journée (attention pour éviter les noyades accidentelles, ne laissez jamais votre enfant seul sans surveillance dans son bain, dans une pataugeoire ou dans une piscine)

Proposez-lui à boire très fréquemment, au moins toute les heures durant la journée, en lui donnant de l'eau fraîche, au biberon ou au verre selon son âge **sans attendre qu'il manifeste sa soif**

Donnez-lui des jus de fruits frais ou en compote au moment des repas

Proposez du yaourt, des fromages blancs si l'enfant n'a pas d'intolérance aux produits lactés

Quels signes doivent alerter chez les enfants ?

Fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soif intense **c'est un coup de chaleur**

Dans ce cas il faut :

Placer l'enfant dans une pièce fraîche, lui donner immédiatement et régulièrement à boire

Faire baisser sa température par un bain, un ou deux degrés dessous la température corporelle

En cas de troubles de la conscience, de refus ou d'impossibilité de boire, coloration anormale de la peau, de fièvre supérieure à 40C, appeler sans tarder le SAMU en composant le 15.

Plus d'informations, numéro national d'information « Canicule Info Service » 08 00 06 66 66 du lundi au samedi 8h/20h de juin à août. Ou internet www.sante.gouv.fr/canicule, carte de vigilance météo France

Tél : 32 50 ou www.meteo.fr

CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur ces deux paramètres chaleur et durée. La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

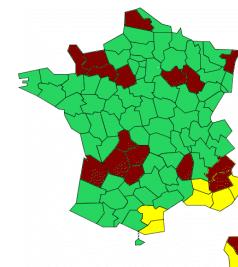
- Il fait très chaud
- La nuit la température ne descend pas ou très peu
- Cela dure depuis plusieurs jours

Consulter la carte de vigilance météo France :

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance réactualisée 2 fois/jour de 6h à 16h. Elle répertorie les risques de tempête, froid, verglas, neige, pluie, canicule, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24h.

Ces cartes sont complétées au fur et à mesure de la journée par les bulletins de suivi.

4 niveaux de vigilance pour la canicule existent:



POUR CONSULTER LES CARTES DE VIGILANCE :

Dans les médias (radio -télévision)

Sur le numéro national d'information « Canicule Info Service »

0800 06 66 66 du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 de Juin à Août

Sur le site Internet de Météo France : www.meteo.fr

Symptômes et maladies liés à la chaleur :

Des pathologies peuvent survenir en cas de fortes chaleurs lorsque le corps ne réussit plus à réguler sa température, crampes- épuisement – insolation — nausées

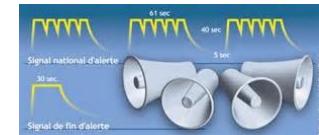
Dans tous les cas, se mettre au frais, s'asperger d'eau et se ventiler avec un ventilateur ou autre.

Sauf en cas de coup de chaleur avec les symptômes qui doivent alerter (peau rouge et sèche, maux de tête violents, grande faiblesse, grande fatigue, vertiges, étourdissements, vomissements, tenue de propos incohérents, perte de l'équilibre, confusion, perte de conscience,) appelez le 15 et en attendant les secours faites les actions ci-dessous:

- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais
- Lui enlever des vêtements
- L'asperger d'eau fraîche et l'éventer

EN CAS D'ACCIDENT CHIMIQUE

L'alerte: en cas d'accident, la population est avertie par le Signal National d'Alerte (SNA) et les autres moyens d'alerte propre à la commune.



Avant :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité
- Connaître la fréquence de la radio qui diffusera les messages

Dès l'alerte :

- Entrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz毒ique
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- Boucher les entrées d'air (portes, fenêtres et bouches d'aération)
- S'éloigner des portes et des fenêtres
- Ecouter la radio (Radio France, France Inter) toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Vos enfants sont en sécurité à l'école. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.
- Ne pas téléphoner. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.
- Ne pas fumer. Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion

Après :

- A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment.

RAPPEL DES CONSIGNES



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE - FLUVIALE- FERROVIAIRE- CANALISATIONS

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses
- Les panneaux et pictogrammes apposés sur les camions de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.
- Connaitre les dispositifs d'alerte

Pendant :

- Si l'on est témoin d'un accident de Transport de Matières Dangereuses :
- Protéger pour éviter un « sur-accident »
- Baliser les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité
- Ne pas fumer
- Donner l'alerte aux pompiers (18 ou 112)

En cas de fuite de produit

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact se laver et se changer dès que possible)
- Quitter la zone de l'accident, s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant les fenêtres et les aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumettes, bougie, gazinière, chauffage)
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (radio France)
- Ne pas aller vos enfants à l'école

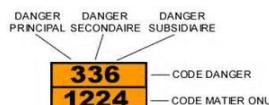
Dans tous les cas se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

Après:

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie...)
- Le moyen de transport (poids lourd, train ...)
- La présence ou non de victimes
- La nature du sinistre (feu, explosion, déversement...)
- Le numéro du produit et le code danger (numéro apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne)



RAPPEL DES CONSIGNES



TEMPETE – VENTS VIOLENTS

Avant :

Consulter régulièrement les bulletins et la carte de vigilance météo (www.meteo.fr) et connaître les comportements adaptés.

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol, etc) projetés par le vent ils pourraient être dangereux.
- Rentrer dans un abri en dur
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les bêtes (si vous en avez) et le matériel
- Annuler les sorties en rivière
- Arrêter les activités de plein air et les chantiers. Rassembler le personnel.

Pendant :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Se déplacer le moins possible
- Si vous êtes en voiture, roulez lentement

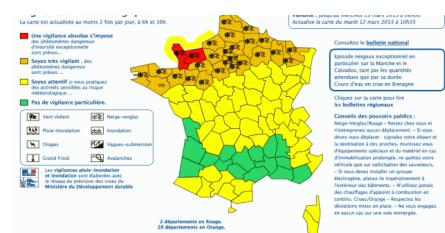
Rester chez soi est la meilleure des protections

- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

Après :

Continuer à s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre



Carte de vigilance météo

RAPPEL DES CONSIGNES



GLISSEMENT DE TERRAIN . COULEES DE BOUE

Avant :

En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer immédiatement le bâtiment.

Signaler à la mairie :

- L'apparition de fissures dans le sol
- Les modifications apparaissant dans les constructions: murs de soutènement présentant un écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus.
- L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain)
- L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

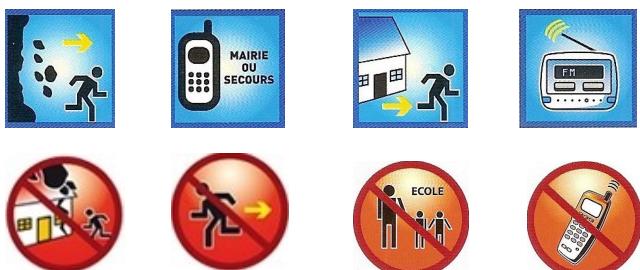
Pendant :

- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas prendre l'ascenseur
- En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un rocher, arbre etc...

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Evaluer les dégâts
- Empêcher l'accès du public
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable)
- Se mettre à disposition des secours

RAPPEL DES CONSIGNES



RUPTURE DE BARRAGE

L'alerte :

En fonction de la distance à laquelle la population se trouve du barrage, les moyens d'alerte sont différents



La commune est dans la zone située après la zone de proximité immédiate ; il existe :

- les dispositifs d'alerte des pouvoirs publics :
- Les hauts parleurs des véhicules
- Les systèmes d'appels téléphoniques en masse (automates d'appel) mis en place par la municipalité
- Le réseau national d'alerte (sirène RNA) diffusant le signal d'alerte.

Avant :

- Connaître les dispositifs d'alerte
- Connaître les points de regroupement, les moyens et itinéraires d'évacuation.
Ces informations sont définies dans le Plan Particulier d'Intervention du barrage (document consultable à la mairie)

Pendant :

- Reconnaître le signal d'alerte
- Préparez-vous, soit à vous rendre dans les étages de votre habitation, soit vous rendre sur les étages supérieurs d'un immeuble

Dans tous les cas, attendre les consignes de la mairie et pour votre sécurité, les respecter.

Après :

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

RAPPEL DES CONSIGNES



INONDATIONS - CRUES TORRENTIELLES

LES RISQUES NATURELS Sur notre commune



En cas d'inondation :

Avant :

- Connaître les dispositifs d'alerte s'il en existe
- Mettre au sec les meubles, objets, matières, produits
- Obturer les entrées d'eau: portes, soupiraux, événements
- Amarrer les cuves, bouteilles, etc..
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation

Pendant :

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr et écouter la radio)
- Dès l'alerte couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages, collines ...)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

Après:

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

En cas de crue torrentielle :

- Ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives d'une rivière même si le filet apparaît sans danger
- Ne pas essayer de traverser une rivière en crue
- Se mettre à l'abri sur les hauteurs

RAPPEL DES CONSIGNES

